

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)
Conseil ISSN 2492-9727 n°99 – ZFSP – 11 juillet 2018 – France POULAIN

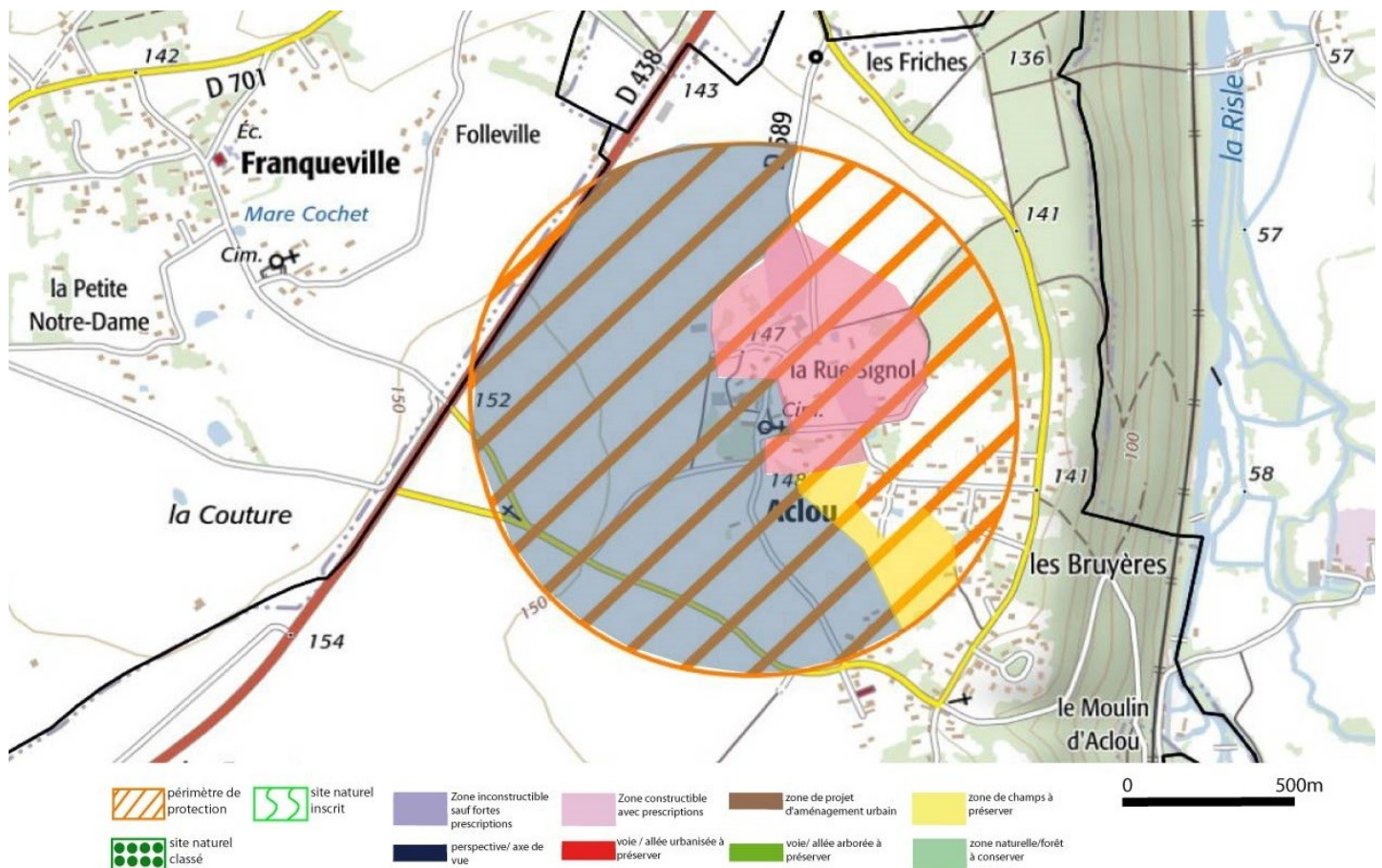
Aclou > Manoir de la Haule

Il n'y a pas d'autres protections sur la commune.

Le Manoir de la Haule a été inscrit en tant que monument historique le 13 décembre 2011. La protection concerne le logis et la grange en dépendance.

Entre 1171 et 1182, le roi Henri II d'Angleterre effectue la donation des terres d'Aclou au prieuré Saint-Lo de Rouen. La construction du manoir actuel pourrait remonter aux années 1360, durant la guerre de Cent Ans. L'édifice présente un rez-de-chaussée en maçonnerie formant un socle pour l'étage à pans de bois. La grange dîmière, destinée à recevoir les revenus agricoles du prieuré, est réalisée à la fin du XV^e siècle. De plan rectangulaire, l'édifice repose sur un soubassement en moellons de silex avec des chaînes en pierres de taille. Les façades à pans de bois ont conservé un remplissage au torchis. La magnifique charpente à fermes est soutenue par deux rangées de poteaux délimitant un vaisseau central et des bas-côtés. Au niveau du grand porche latéral, les piliers ont conservé les traces d'écussons sculptés surmontés du bâton prieural. Vendu comme bien national à la Révolution, le domaine est devenu le siège d'une exploitation agricole, encore en activité de nos jours. En parallèle, le logis a été remanié au XIX^e siècle et certaines dépendances ont été délaissées, comme en témoignent les vestiges d'un ancien pressoir.

L'ancien manoir forme, avec la grange et l'église, un ensemble patrimonial dont la relation est à préserver en limitant les nouvelles constructions. Sur un périmètre plus large, le cadre rural valorisant (bâti, paysage) doit être maintenu par la qualité des constructions neuves.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrit du monument (voir au verso de la fiche).



Le manoir et l'église d'Aclou



Un ancien corps de logis en dépendance



L'ancienne grange dîmière et son porche



La charpente de la grange



Les vergers et les champs vers le Sud

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Quelques exemples de maisons alentours



Le bâti rural



L'église d'Aclou



Le clocher et la toiture de la grange sont bien visibles des champs

